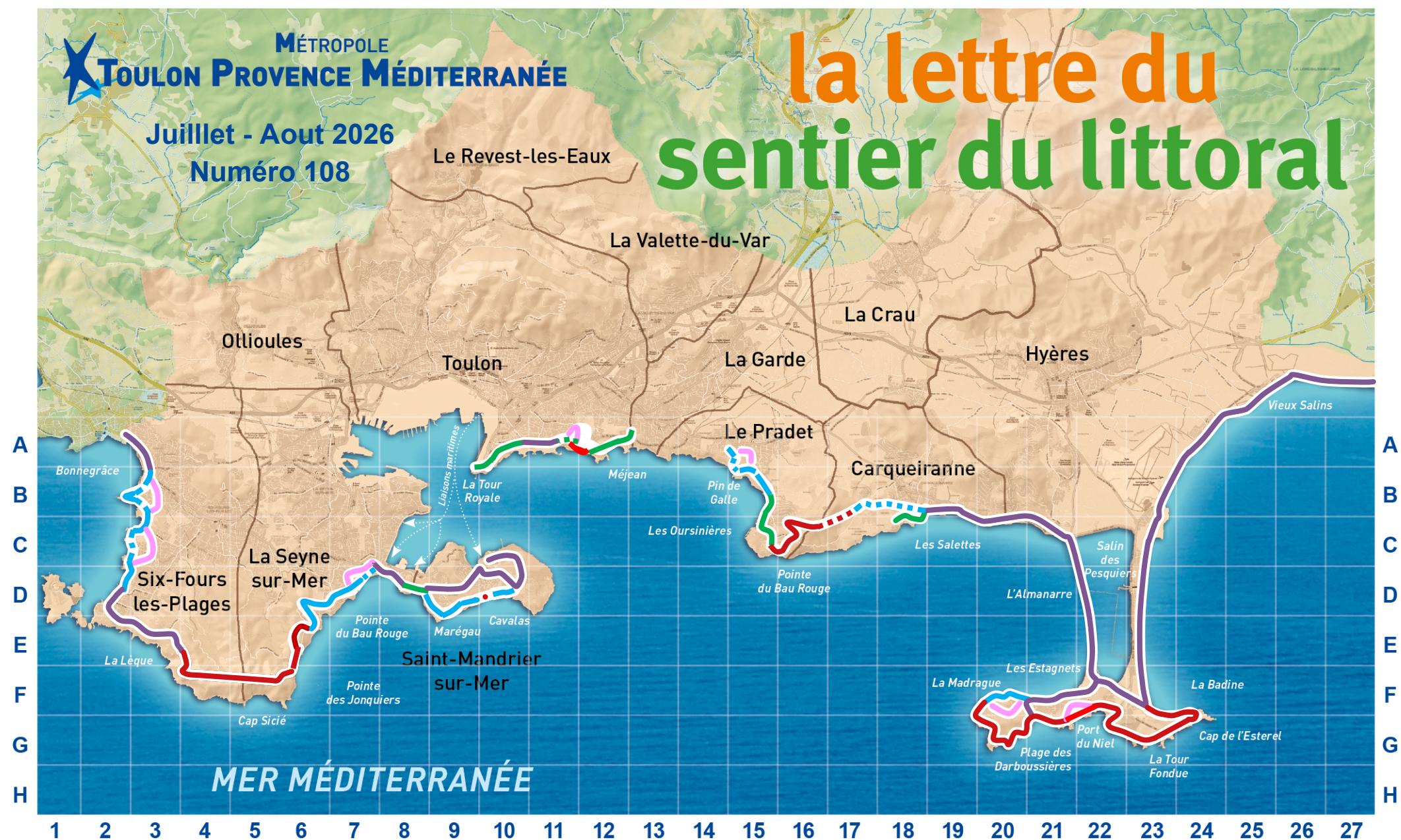




Vert Très facile, promenade familiale. Moins de 2h de marche. **Bleu** Facile, faible dénivelé, durée moyenne, petit équipement nécessaire. Moins de 3h de marche.
Rouge Sportif, dénivelé important et/ou durée longue, pour randonneurs habitués à la marche, quelques difficultés techniques. Moins de 4h de marche.
Noir Très difficile, itinéraire long et/ou présentant des difficultés techniques importantes, pour randonneurs expérimentés et sportifs. Plus de 4h de marche.
Mauve Itinéraire de liaison **Rose** Itinéraire de contournement.
Pointillés : tronçons interrompus et/ou travaux en cours.

Promenade à caractère sportif, prudence ! Suivre le balisage jaune

PRATIQUE DU SENTIER

SIX-FOURS-LES-PLAGES

- D2** Le Brusc ↔ Plage de Bonnegrâce **B3** ○ ⊗ ○
Balade géologique
- D2** Le Brusc ↔ ND du Mai **F5** ⊗ ○ ○
Balade en balcon

LA SEYNE-SUR-MER / SIX-FOURS-LES-PLAGES

- D7** Plage de la Vernette ↔ ND du Mai **F5** ⊗ ○ ○
Balade panoramique

LA SEYNE-SUR-MER / SAINT-MANDRIER-SUR-MER

- D8** St Elme ↔ St Asile **D8** ⊗ ○ ○
- D10** Plage de la Coudoulière - Cavalas ○ ○ ⊗

TOULON / LA GARDE

- A10** Port St Louis ↔ Tour Royale **B9** ⊗ ○ ○
- A10** Port St Louis ↔ Résidence du Cap brun **A12** ○ ⊗ ○
- A12** Plage de Méjean ↔ Plage de Magaud **A13** ⊗ ○ ○
Sur les traces des contrebandiers

LE PRADET

- A15** Le Pin de Galle ↔ Port des Oursinières **C15** ○ ⊗ ○
Balade entre terre et mer

LE PRADET / CARQUEIRANNE

- C15** Port des Oursinières ↔ Mine de Cap Garonne **C16** ⊗ ○ ○
Balade au centre de la Terre
- C16** Mine de Cap Garonne ↔ Fort de la Gavaresse **B17** ⊗ ○ ○
Balade autour des forteresses
- B17** Fort de la Gavaresse ↔ Port des Salettes **C18** ○ ○ ⊗
Balade bucolique
- C19** Port des Salettes ↔ Le Pradon **C18** ⊗ ○ ○

HYERES-LES-PALMIERS

- La Presqu'île de Giens : ⊗ ○ ○
- G21** Plage des Darboussières ↔ La Madrague **F21** ○ ⊗ ○
Balade de rêve
- La Presqu'île de Giens : ○ ⊗ ○

⊗ praticable ⊗ praticable partiellement ⊗ interdit

ACTUALITÉS

Informations sur les tronçons praticables partiellement :

Le Brusc - Plage de Bonnegrâce :
Utiliser l'itinéraire de contournement par la D616 entre la plage du Rayolet et le port de la Coudoulière, ainsi qu'au droit du Parc de la Méditerranée.

Plage de la Coudoulière - Cavalas :
Le tronçon est fermé suite à un glissement de terrain

Port Saint - Louis - Anse Magaud :
Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal au niveau de l'anse Tabarly. Un itinéraire de contournement fléché est opérationnel.
Le tronçon du sentier du littoral situé sous la résidence du Cap Brun est à nouveau ouvert à la circulation des piétons suite à l'achèvement des travaux.
L'accès à la plage de Méjean est rétabli et le site est désormais de nouveau accessible au public.

Le Pin de Galle - Port des Oursinières :
Tronçon interdit à la circulation piétonne par arrêté municipal entre la plage du Monaco et le blockhaus (nouveau tracé à l'étude), en raison des glissements de terrain consécutifs aux intempéries de décembre 2014.

La Badine - Plage des Darboussières :
Tronçon interdit à la circulation piétonne pour raisons de sécurité par arrêté municipal au niveau du port du Niel (nouveau tracé à l'étude).

Informations complémentaires :

Plage des Darboussières - La Madrague :
Difficulté de cheminement 150 mètres après le port de la Madrague car portion de sentier submersible. Utilisez si besoin l'itinéraire de contournement par l'Avenue De Knyff et le Parc des Chevaliers.

LES ECOGARDES

Une présence permanente à votre service. Les écocardes arpentent les sentiers afin d'assurer trois missions :

→ Surveiller

Inventorier les dégâts, veiller au bon comportement des usagers. Prévenir les risques d'incendies.

→ Entretenir

Assurer l'entretien courant du sentier : abattage, débroussaillage, élagage, remplacement de panneaux, de marches, de garde-corps, ramassage des déchets, travaux de terrassement...

→ Informer

Renseigner les randonneurs et les promeneurs sur la faune, la flore, le paysage, les monuments historiques, le parcours et sa durée, les accès aux sentiers de grandes randonnées, les risques d'incendies dus à la négligence. Partager et diffuser l'information auprès des communes.

→ Pour en savoir plus...

Tél. : 04 94 93 83 00
www.metroletpm.fr
environnement@metroletpm.fr
tourisme@metroletpm.fr

Accès aux massifs forestiers :

Niveaux de risque incendie :

JAUNE : risque modéré, il convient de faire preuve de prudence.

ORANGE : risque sévère, la circulation piétonne dans les massifs est déconseillée.

ROUGE : risque très sévère, la circulation piétonne et des véhicules dans les massifs est interdite.

EXTREME : risque extrême, la circulation piétonne et des véhicules dans les massifs est interdite.

www.var.pref.gouv.fr